

DELIBERATION 3.8 - Politique départementale en faveur de l'attractivité économique des territoires

AMENDEMENT DEPOSE PAR STEPHANE BARRE

Au nom du groupe communiste et républicain du Front de Gauche

Page 2 de la délibération, 4ème paragraphe après « Décide : »

*« d'adapter le dispositif départemental de soutien aux zones d'activités économiques en le recentrant sur les seules opérations de requalification et de réhabilitation des zones existantes selon **les modalités décrites dans la fiche thématique annexée à la présente délibération**, »*

L'amendement concerne par conséquent la fiche thématique annexée en page 509 du document de séance, chapitre 2 : « **Bénéficiaires** ».

Rédaction d'origine

« Communautés de communes et d'agglomération »

Rédaction proposée par amendement

« Communautés de communes, Communautés d'agglomération, Communauté urbaine ; Métropole »